

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, de fait, la motion a été rédigée et comme la chose s'est produite dans le passé, nous attendons les nominations du parti auquel appartient l'honorable député pour compléter le personnel du comité.

M. Fleming: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Le ministre n'a pas le droit de faire un tel énoncé, parce qu'il est contraire à la coutume de faire ces nominations avant que la Chambre ait adopté la motion visant à constituer le comité. Si le ministre veut annoncer que cela se fera, les nominations ne se feront pas longtemps attendre.

M. l'Orateur: Je ne pense pas pouvoir autoriser un débat à ce sujet en ce moment.

DÉPENSES RELATIVES À LA DÉFENSE

NOMINATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

La Chambre reprend l'examen, interrompu le jeudi 15 janvier, de la motion du très honorable M. St-Laurent tendant à la création d'un comité en vue de poursuivre l'étude des dépenses et engagements aux fins de la défense, ainsi que de la proposition d'amendement présentée par M. Claxton.

M. P. E. Wright (Melfort): Lorsque nous avons levé la séance, hier soir, nous en étions à la question du rapport Currie. Avant de traiter cette question avec précision, je tiens à formuler quelques observations en ce qui concerne un discours prononcé hier par le premier ministre (M. St-Laurent). Je dois dire que j'ai été étonné de ce que le premier ministre ait manifesté là une humeur que je dirais acerbe. Cela tenait peut-être à la faiblesse des arguments qu'il avait à présenter. Nous savons tous à la Chambre que le premier ministre a toujours cherché à se montrer objectif et je n'aurais pas cru qu'il serait allé jusqu'à user d'insinuations malicieuses et d'allusions malveillantes,—c'est bien le moins qu'on puisse dire,—à l'égard de notre collègue de Rosetown-Biggan (M. Coldwell), pour distraire l'attention de la mauvaise administration du ministère de la Défense nationale. Cela m'a semblé contraire à la dignité du premier ministre et des fonctions qu'il occupe.

L'honorable député de Rosetown-Biggan n'a pas besoin que je le défende ici, à la Chambre. Il n'a jamais manqué de prendre part aux débats avec le soin le plus méticuleux et le jugement le plus sûr. Il n'a jamais essayé de prendre avantage sur qui que ce soit, pas plus qu'il n'a fait d'insinuation contre quiconque à la Chambre. En effet, à mon avis, on a beaucoup exagéré cette question du document de travail. Ce n'est pas la première fois qu'on

porte à l'attention des membres de ce groupe de prétendues irrégularités dans divers ministères du Gouvernement. Dans chaque cas, nous avons étudié attentivement l'usage qu'on devait faire des renseignements mis à jour et nous avons l'intention de les utiliser dans l'intérêt du public. Dans certains cas, nous avons jugé bon de laisser les choses telles quelles. Dans d'autres cas, nous avons jugé bon de porter ces renseignements à l'attention du ministre intéressé, lorsque nous croyions qu'il n'était pas au courant des irrégularités en cause et qu'il prendrait aussitôt les mesures nécessaires pour y remédier, si nous les lui signalions. Je suis heureux de pouvoir dire que dans la plupart des cas, c'est ce qui s'est passé.

Pour ce qui est du document de travail qui a été communiqué au député de Rosetown-Biggan, nous n'étions pas aussi certains, car il était dit dans ce document:

Avant d'énumérer et de circonscire les irrégularités découvertes par la Gendarmerie royale, aidée par la suite de la sûreté provinciale et de la Prévôté militaire, il faut avouer que les avertissements n'avaient pas manqué au sein du ministère de la Défense nationale. Le vérificateur en chef du ministère s'était acquitté de ses fonctions consciencieusement. Il avait signalé à maintes reprises des situations peu satisfaisantes. C'est ce qui ressort nettement de l'appendice B qui résume ses constatations de plusieurs années. Dans chacun de ces cas, le sous-ministre avait chargé le quartier-maître général de faire enquête et rapport. Mais l'absence d'une intervention suffisante à cet échelon avait causé une détérioration progressive de la situation. Outre que les rapports retardaient beaucoup trop longtemps, les dossiers indiquent que des vérifications successives signalaient un état de choses aussi grave que les précédents et parfois même plus grave. Et la ronde continuait.

Pouvions-nous espérer qu'une intervention se serait produite, si le document de travail qui est tombé en nos mains avait été soumis au ministre lui-même? Le ministre ou le ministre associé nous dirait-il si des exemplaires des rapports du vérificateur en chef, qui ont été remis au sous-ministre, avaient été confiés au ministre lui-même? Dans le cas de l'affirmative, pourquoi n'a-t-il pas pris les mesures nécessaires en vue de corriger des situations qui, s'il faut en croire le rapport de M. Currie, duraient, non pas depuis des mois, mais depuis des années. Il est des questions fort pertinentes auxquelles le ministre de la Défense nationale a négligé de répondre à cet égard. Les insinuations auxquelles on a recouru ici hier pourraient ne pas surprendre de la part d'un orateur de second ordre, dans le feu d'une campagne électorale, mais elles surprennent quand elles viennent du premier ministre du Canada, dans un discours portant sur une grave question de mauvaise gestion dans un service de l'État où les dépenses sont particulièrement élevées.